



## Actualités du SEVF...



Une première rencontre du Conseil de déléguéEs a eu lieu le 30 août dernier. Et il s'agissait d'une toute première rencontre pour le nouvel exécutif du SEVF ayant été élu au printemps 2022.

D'ores et déjà, nous savons que l'année scolaire 2022-2023 sera d'autant plus particulière puisque nous mettrons en œuvre l'application de la nouvelle tâche (issue de la dernière ronde de négociation) et nous entamerons la prochaine négociation puisque notre convention collective viendra à échéance en mars 2023... Donc, oui, **l'année 2022-2023 sera particulièrement mouvementée!** Il faudra **se tenir debout en toute solidarité pour faire valoir nos droits et continuer à lutter pour améliorer nos conditions de travail!**

## Annexe 49 – postes au primaire

Parmi les nouveautés de la dernière négociation de la convention collective nationale, notons **la création de nouveaux postes enseignants au primaire (champ 3)**, et ce, en soutien à la composition de la classe (annexe 49).

En lien avec cette nouveauté, le SEVF tiendra une **séance d'information, le 28 septembre prochain (en présentiel), pour les enseignantes ayant obtenu un poste grâce à ce gain acquis lors de la dernière négociation.** Et, dans le but d'avoir une compréhension commune, claire et précise de ces nouveaux postes, le SEVF a notamment invité une représentante des ressources humaines de notre Centre de services scolaire (CSS) à assister à la première partie de cette séance d'information; la deuxième partie étant réservée aux discussions entre les enseignantes et les représentants du SEVF.

## Conseil de délégués 2022-2023

**EN RAPPEL !**

Les dates pour les rencontres des Conseils de délégués (CD) ont été rappelées lors du CD du 30 août dernier. Les voici donc (toujours le mardi sauf au mois de février) :

- 30 août 2022 (16h);
- 4 octobre 2022 (16h30);
- 8 novembre 2022 (16h30);
- 13 décembre 2022 (16h30);
- 17 janvier 2023 (16h30);
- 13 février 2023 (16h30) **(lundi!)**;
- 14 mars 2023 (16h30);
- 4 avril 2023 (16h30);
- 2 mai 2023 (16h30);
- 13 juin 2023 (16h30).

## Élections provinciales 2022



Je vote   
en couleurs  
CSQ

Comme le SEVF l'avait déjà mentionné en 2021-2022 (et ce, suite à une importante consultation menée par notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec), **la CSQ a adopté un plan d'implication politique** qui, sans faire de la partisanerie politique, inclut des sorties médiatiques, des rencontres de candidates et de candidats de divers partis politiques, de lobbying, de participation à des commissions parlementaires, etc.

En lien avec cette implication politique, la CSQ a mis sur pied **sa campagne [Je vote en couleurs](#)**. Pour plus de détails à ce sujet, n'hésitez pas à feuilleter le **[CSQ-Le magazine](#)** qui parle d'implication politique, sociale et syndicale. Une belle manière de s'informer et d'acquérir quelques trucs pour bien s'informer.

Au niveau des élections provinciales 2022, le SEVF pourra aussi y aller d'interventions publiques et médiatiques concernant les investissements qui devraient être faits en éducation. En ce sens, il pourra aussi interpeller les candidates et les candidats régionaux sur cet enjeu primordial.

## Négociation nationale

Comme il a été mentionné un peu plus haut, nous sommes encore à appliquer certains éléments de notre dernière entente nationale que, déjà, **nous devons penser à la négociation qui s'amorcera en 2023.**

Pour ce faire, les membres du SEVF seront fortement invités à participer à une **assemblée générale concernant la consultation sur les matières intersectorielles (salaire, droits parentaux, retraite...)** pour la prochaine ronde de négociation. Suite à cette **assemblée qui aura lieu par Zoom le 13 septembre prochain**, tous nos membres recevront le cahier de consultation à remplir par voie électronique.

**Important :** la négociation 2023 se fera en Front commun. Donc, plus de 350 000 travailleuses et travailleurs syndiqués, affiliés à la CSQ, à la CSN ou à la FTQ, prendront part ensemble à cette négociation. Une force du nombre à ne pas dédaigner!

## Nomination aux instances et comités

Les membres du CD ont procédé à la nomination des **personnes représentant le SEVF pour diverses instances et divers réseaux nationaux**. Certaines de ces instances sont d'ailleurs d'une importance capitale en ce qui concerne les suivis à effectuer pour l'entente nationale signée l'an passé et pour la future ronde de négociation que nous amorçons encore cette année.

Un autre document concernant les délégations du SEVF à différents autres comités nationaux ou locaux a été remis. Ce document sera adopté lors du prochain CD prévu le 4 octobre 2022.

## Plan d'action du SEVF 2022-2023

Les personnes déléguées ont adopté, le 30 août dernier, le plan d'action du SEVF pour la prochaine année scolaire. Ce plan, **élaboré en fonction des trois buts du syndicat**, présente plusieurs actions à mener en lien avec les trois thèmes suivants :

- Assurer la défense des droits des membres (relations du travail);
- Promouvoir notre expertise dans la vie pédagogique et professionnelle;
- S'assurer d'une vie syndicale démocratique et participative (visant un rapprochement auprès des membres et les informer de façon adéquate).

Naturellement, ce plan d'action pourrait être « ajusté » en fonction de divers impondérables qui pourront arriver en cours d'année.

## Politiques du SEVF

Les diverses politiques du SEVF ont été présentées lors du CD du mois d'août. D'ailleurs, **certaines modifications ont été adoptées en lien avec les frais de séjour et de déplacements**. Une réflexion sera aussi faite concernant la **possibilité de bonifier la politique de reconnaissance de la participation à certaines activités syndicales**. Ce sujet sera de nouveau abordé lors du CD du 4 octobre prochain.

## Rentrée 2022



Avant de parler de la rentrée scolaire 2022, soulignons que la dernière année scolaire (2021-2022) était à peine terminée qu'une étude était publiée par certains médias concernant la **vétusté des écoles**. D'ailleurs, Trois-Rivières figurait au 6<sup>e</sup> rang du palmarès des écoles cotées en mauvais ou très mauvais état. Un sujet qui peut s'avérer important et à ne pas oublier en cette période de campagne électorale, mais aussi dans la « continuité pandémique ».

Naturellement, au mois d'août, la **rareté de personnel en éducation** a fait les manchettes à plusieurs reprises. Avec raison puisque, après les affectations du personnel enseignant du mois d'août (secteur des jeunes seulement), il y avait environ 160 postes ou contrats à combler!

Nous avons également appris que la **rentrée scolaire se ferait sans mesure sanitaire obligatoire dans les établissements**. D'ailleurs, une communication du sous-ministre de l'éducation (suivie d'une communication des ressources humaines de notre CSS le confirmant), nous affirmait qu'il **n'y aurait plus de congés « COVID » pour le personnel enseignant qui serait contaminé par le fameux virus**. Le SEVF a d'ailleurs envoyé un courriel à ses membres pour la procédure à suivre concernant tout de même une possibilité d'indemnisation par la CNESST advenant le fait que nous contracterions la COVID dans le cadre de notre travail.

## Répartition des dossiers au

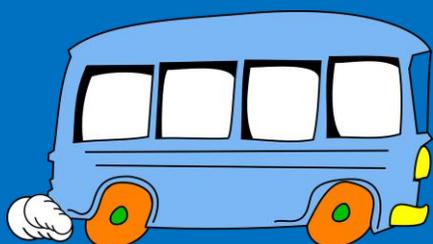
SEVF – 2022-2023

Un **nouveau document** a été présenté aux personnes déléguées concernant la **répartition des dossiers entre les membres du Conseil exécutif du SEVF**. Cette répartition des dossiers est aussi disponible sur le site [web du SEVF](#). Le but d'un tel document vise à ce que les membres du SEVF sachent plus rapidement quelle personne consulter selon le sujet qui les intéresse ou pour lequel ils ont des questionnements.

## Réprésentation syndicale

En ce début d'année, les personnes déléguées ont eu un bref résumé des catégories de fonctions à assumer comme représentantes et représentants syndicaux, des deux conceptions de ce rôle et des « obligations » comme représentantes et représentants. Aussi, de brèves explications ont été données sur les 5 principes de la démocratie syndicale. Et tout ça dans **un seul beau et grand défi : concilier les intérêts particuliers pour promouvoir l'intérêt général.**

## Tâche 2022-2023



Les membres du CD ont reçu un « aide-mémoire » **concernant les grands principes qui régissent la nouvelle tâche enseignante.** Il ne faut surtout pas oublier que, d'un point de vue très général, ces principes s'inscrivent dans **une perspective commune (partie patronale et partie syndicale) de reconnaissance de notre autonomie professionnelle, de professionnalisation de notre tâche et d'éviter certains litiges en lien avec la confection de nos tâches.**

De plus, même si les discussions ne sont pas encore complétées entre le CSS et le SEVF au niveau des diverses interprétations des paramètres concernant la tâche, **le SEVF fera une tournée d'établissements du 7 au 28 septembre 2022**, tournée visant à ce que le personnel enseignant soit en mesure de bien comprendre tout ce qui entoure cette nouvelle tâche. Et il tiendra aussi des **rencontres virtuelles (par Zoom) par secteur d'enseignement** (voir le calendrier ci-dessous).

# 1, 2, 3... GO !

<b>Du 7 au 28 septembre 2022</b>	<b>Tournée des établissements du personnel enseignant libéré au bureau du SEVF (pour la nouvelle tâche 2022-2023)</b>
<b>13 septembre 2022</b>	<b>Assemblée générale (en Zoom) pour la consultation des matières intersectorielles (négociation nationale)</b>
<b>14 septembre 2022</b>	<b>Rencontre Zoom pour la Formation professionnelle (nouvelle tâche 2022-2023)</b>
<b>20 septembre 2022</b>	<b>Rencontre Zoom pour le personnel enseignant du préscolaire et du primaire (nouvelle tâche 2022-2023)</b>
<b>21 septembre 2022</b>	<b>Rencontre Zoom pour le personnel enseignant du secondaire (nouvelle tâche 2022-2023)</b>
<b>22 septembre 2022</b>	<b>Rencontre Zoom pour le personnel enseignant de l'éducation des adultes (nouvelle tâche 2022-2023)</b>
<b>28 septembre 2022</b>	<b>Rencontre des enseignantes ayant obtenu un nouveau poste grâce à l'annexe 49</b>
<b>4 octobre 2022</b>	<b>Conseil de délégués</b>

